

■ **Fonds patronal en faveur du Groupe Oly**, à Fribourg, protéger les employés de la fondatrice contre les conséquences économiques de la vieillesse prématurée, etc. (FOSC du 30.01.1989, p. 392). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.

Journal no 595 du 30.01.2003
(00848048 / CH-217.0.170.077-0)